en discutant cette mesure, ne devrait pas être de nous efforcer de renverser une administration pour en ramener une autre au pouvoir, mais bien de rechercher les moyens les plus propres à assurer la prospérité présente et future des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Ecoutez!) Quant à moi, personnellement, je ne m'occupe guère des hon. membres qui siégent sur les banquettes ministérielles, en tant qu'il s'agit de cette question que j'envisage à un tout autre point de vue que celui de l'esprit de parti. Quand on songe à la position de ces provinces, l'on ne peut se cacher le fait qu'il importe grandement que nous votions ces résolutions. Si le projet ne réussit pas, à cause de l'hostilité des provinces maritimes, nous n'en sommes pas responsables — Si nous sommes d'avis que le projet actuel favorise nos intérets, je dis que nous sommes tenus d'appuyer Padministration qui nous l'offre comme la base de notre union. Croyant sincèrement que c'est là la position qu'il convient de Prendre, c'est, comme je l'ai déjà exprimé, avec un grand plaisir que je lui offre mon concours. (Ecoutez!) L'on me permettra, Ose l'espérer, de répondre à une observation faite par l'hon. député de North Waterloo (M. BOWMAN). L'hon. monsieur a prétendu que si ce projet est adopté, il nous conduira l'indépendance. Or, c'est ce à quoi j'objecte, à tel point que si je savais que la mesure que nous discutons en ce moment devait dissoudre les liens qui nous unissent la mère-patrie, je la repousserais de mon Vote, sans me soucier des conséquences de ma démarche. Je crois qu'il n'est rien que nous devions si ardemment désirer—rien de al glorieux pour ces colonies, que de rester, comme nous le sommes aujourd'hui, attachés à la Grande-Bretagne.

L'Hon. M. COCKBURN-L'hon, député de North Waterloo a simplement dit que la mesure nous empêcherait d'être absorbés

par les Etats-Unis.

M. WALSH-Je ne désire pas donner une fausse interprétation aux paroles prononcées par cet hon. monsieur, c'est pourquoi je suis heureux de voir que j'ai mal compris Bes observations. M. l'ORATEUR, j'ai occupé l'attention de la chambre plus longtemps que je ne le croyais quand j'ai pris la parole. Je me suis borné à commenter les points principaux du projet; mais je n'ai pas, comme d'autres, perdu un temps précieux à citer des autorités, ou à lire des extraits

passé politique de certains membres des deux partis en cette chambre. Que m'importe à moi ce que pensaient, il y a douze mois, certains hon. membres au sujet de la représentation basée sur la population ou de toute autre question? La mesure dont la chambre est actuellement saisie, doit se recommander et se juger d'après son mérite. Ainsi, croyant donc que l'adoption de ce projet sera la source des plus grands avantages pour nous, Canadiens, et pour nos descendants, je le dis encore, c'est avec un vif plaisir que j'appuierai ces résolutions de

mon vote. (Applaudissements.)

M. GIBBS-M. l'ORATEUR:-En prenant la parole à une heure aussi avancée de la nuit, je ne ruis, comme grand nombre d'autres députés, m'empêcher d'admettre que ce débat a duré assez longtemps et que nous devons nous empresser de le clore. Néanmoins, à titre de député récemment élu par un comté riche et populeux, engagé dans de grandes opérations commerciales, manufacturières et agricoles, je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître à cette chambre quelles sont mes vues sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, qui nous occupe en ce moment. A mon avis, nos ministres méritent des éloges pour la manière énergique et sincère avec laquelle ils se sont appliqués à tenir, envers le pays, les engagements qu'ils avaient contractés dans le cours de l'été dernier. (Elcoutez!) Je considère que l'opinion de cette chambre est formée depuis bien longtemps, et que la votation sur cette question aurait pu, sans inconvénient, avoir lieu dès que le procureurgénéral du Haut-Canada eût terminé la lecture des résolutions et le discours qu'il fit à ce sujet. J'ai observé, M. l'ORA-TEUR, que presque tous les députés qui ont parlé de la mesure se sont prononcés en faveur d'une union quelconque avec les provinces maritimes. Lors de la réunion des délégués des provinces maritimes à Charlottetown, c'était d'une union législative dont on s'occupait alors; mais à la conférence de Québec, le principe tédéral fut substitué au principe législatif; le Bas-Canada et les provinces maritimes votèrent unanimement dans ce sens; mais, parmi les délégués du Haut-Canada, il y eut divergence d'opinions, le procureur-général préférant une union législative, et l'hon. président du conseil une union fédérale. de journaux pour faire voir quel a été le (Écoutes ! écoutes !) Le sujet de l'union des